

ARRÊTÉ N°2026-DRJH-111

--

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR STEPHANE GOZDIK

Le Maire de la Ville d'AUXERRE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122- 18 et L.2122-19 ;

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n°CM-2026-005 en date du 28 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ;

Considérant que le Maire de la Ville d'Auxerre peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général et au directeur des services techniques, aux responsables de services communaux.

Considérant que Monsieur Stéphane GOZDIK est directeur des systèmes d'information et du cadre de vie ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Mathieu DEBAIN, Maire de la Ville d'Auxerre, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature à Monsieur Stéphane GOZDIK, directeur des systèmes d'information et du cadre de vie pour signer les pièces contractuelles et les bons de commande pour les achats d'un montant inférieur à 5000€ HT dans le périmètre de sa direction.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Fait à AUXERRE

Le Maire,

Mathieu DEBAIN